

Arrêté du 2 décembre 2016 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Corse

NOR : JUSF1635700A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1401043A du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 19 août 2011 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Corse ;

Considérant le courrier BB/GB - N° 16-900 du 18 novembre 2016 de Mme Gwenaëlle BORG, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Corse, demandant la nomination de Mme Nathalie MASSOTEAU en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant ;

Considérant le courrier du 21 novembre 2016 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Corse demandant la nomination de Mme Nathalie MASSOTEAU en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant ;

Considérant le courrier JPC/CF/FB/931-2016 du 22 novembre 2016 de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est demandant la nomination de Mme Nathalie MASSOTEAU en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Corse,

ARRÊTE

Article 1

Mme Nathalie MASSOTEAU, secrétaire administrative contractuelle, est nommée régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de Mme Gwenaëlle BORG, régisseur d'avances et de recettes.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 4 500 euros, le montant du cautionnement imposé à Mme Nathalie MASSOTEAU est fixé à 460 euros.

Article 3

L'arrêté NOR : JUSF1401043A du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 19 août 2011 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Corse est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 2 décembre 2016.

Pour le ministre, et par délégation,
Par empêchement de la directrice de la
protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur du
pilotage et de l'optimisation des moyens,
L'adjoint au sous-directeur du pilotage et de
l'optimisation des moyens,

Ludovic FOURCROY